



CONSERVATION DE LA PREUVE ÉLECTRONIQUE

FICHE D'INFORMATION POUR INTERVENANT(ES)

RÔLE DE L'INTERVENANT(E) : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT.....



Les nouvelles technologies constituent un outil de contrôle particulièrement puissant lorsqu'il y a présence de violence conjugale dans un couple. Ce contrôle peut être exercé à l'aide de la fonction de géolocalisation ou encore via des plateformes de clavardage en ligne, des photos, des messages textes, etc.

Comme intervenant(e), il est conseillé d'accompagner la personne si elle désire conserver des éléments de preuve. Cette démarche peut générer de l'anxiété et de la peur, elle doit donc être soutenue et respectée dans ses choix.

Attention!

La personne violente ayant peut-être accès à ses comptes et aux appareils dans lesquels des preuves peuvent s'accumuler, pourrait s'apercevoir de la présence des informations. **Informez la personne de cette possibilité et soutenez-la dans sa décision.**

1 PROPOSEZ À LA PERSONNE DE CONSERVER DES ÉLÉMENTS DE PREUVE ÉLECTRONIQUES

Si elle acquiesce :

- ➔ Remettre la fiche « Conservation de la preuve électronique: Fiche d'information générale » et expliquer les différentes options de conservation de la preuve électronique.
- ➔ S'assurer que les moyens mis en place pour conserver la preuve sont SÉCURITAIRES.
- ➔ Mentionner que le fait de conserver la preuve ne garantit pas nécessairement qu'elle sera admissible en cour.

Si elle exprime des craintes :

- ➔ Rappeler que la preuve peut être conservée même si une plainte n'est pas déposée.
- ➔ Respecter son choix en ne mettant pas de pression.
- ➔ Indiquer que vous êtes disponible si elle change d'idée.
- ➔ Demander à la personne si elle désire tout de même recevoir la fiche Conservation de la preuve électronique: «Fiche d'information générale».

2 S'ASSURER QUE LA PERSONNE EST LA SEULE À AVOIR ACCÈS À SES COMPTES

- Le compte du téléphone cellulaire doit être à son nom chez le fournisseur;
- Elle doit connaître l'identifiant associé à son appareil (ex.: Apple ID, compte Google);
- Elle doit être la seule personne à connaître le mot de passe et être en mesure de se connecter à l'identifiant de l'appareil;
- Être la seule personne à avoir accès à ses comptes de médias sociaux;

- Le téléphone relié à l'authentification à deux facteurs (A2F) des comptes doit être le sien ; (A2F: l'authentification à deux facteurs permet une protection supplémentaire pour s'assurer d'être la seule personne pouvant accéder à ses comptes);
- Les appareils autorisés liés à son identifiant doivent être des appareils connus et contrôlés (téléphone, tablette, Ipad);
- Dans le doute, elle doit réinitialiser ses mots de passe et vérifier les informations de sécurité de ses comptes;

Pour gérer la sécurité d'un compte **Google** :

- <https://myaccount.google.com>

Pour gérer la sécurité d'un compte **Apple** :

- <https://appleid.apple.com>

3 L'INFORMER DES BONNES PRATIQUES DE DOCUMENTATION

Où avez-vous vu l'information?

Sur quelle plateforme (ex.: Messenger, Instagram, Snapchat, etc.)?

À quelle adresse URL?

Adresse d'un site ou d'une page hypertexte sur Internet (ex.: <http://www.lerobert.com>).

Avec qui avez-vous eu l'échange?

Identifiant unique de la personne sur la plateforme.

Quand avez-vous vu l'information?

Date, heure, fuseau horaire.

Elle doit noter les informations de cette manière :

Conversation le XX-XX-2020 à hh/mm, entre X et Y sur XYZ (plateforme). Ex. Le 12 mai 2019 à 8 h 30, entre Pierre et Léonore sur Facebook.

Si les circonstances le permettent, elle doit conserver les éléments là où ils se trouvent donc ne pas les effacer.



FICHE D'INFORMATION POUR INTERVENANT(ES)

4

CARACTÉRISTIQUES DE DIFFÉRENTES PLATEFORMES



**FACEBOOK
MESSENGER**



INSTAGRAM



SNAPCHAT

FONCTIONNALITÉS

- Envoyer des messages.
- Effectuer un appel audio.
- Effectuer un appel vidéo.

- Envoyer des messages.
- Effectuer un appel vidéo.

- Envoyer des photos et des vidéos.
- Clavarder.
- Effectuer un appel audio.
- Effectuer un appel vidéo.

PERSISTANCE DES MESSAGES

Moyenne

Moyenne

Faible

CARACTÉRISTIQUES

Les messages conservés.

Possibilité d'effacer ses messages dans une conversation commune.

Les messages, photos et vidéos s'effacent automatiquement.

Les Snaps (photos et vidéos) peuvent être regardés 2 fois.

Attention:
L'interlocuteur est notifié lorsqu'une capture d'écran est effectuée.

OPTIONS SUR APPLICATION MOBILE

Stories: Photos, vidéos publiées sur le compte FB ou Instagram pendant 24h.

Mode éphémère: Messages disparaissent une fois la conversation fermée.

Conversation secrète (FB seulement):

- Chiffrée.
- Permet de définir les délais de suppression des messages.

Stories: Photos, vidéos publiées sur le compte Snapchat pendant 24h.

Modifier le délai de suppression des Chats (Maximum: 24h).

MODE DES CONSERVATIONS POSSIBLES

- Ne pas supprimer les conversations.

- Capture d'écran.

- Archiver une conversation pour la masquer.

- Télécharger l'archive du compte.

- Documenter.

- Ne pas supprimer les conversations.

- Capture d'écran.

- Télécharger l'archive du compte.

- Documenter.

- Enregistrer manuellement les messages du chat en appuyant sur chaque élément.

- Utiliser un autre appareil pour prendre des photos.

- Fonction « My Eyes Only »: éléments que vous souhaitez garder pour vous avec code secret pour y accéder.

- Documenter.

DOCUMENTATION

<https://www.facebook.com/help/>

<https://help.instagram.com>

<https://support.snapchat.com>

LES RESSOURCES D'AIDE

POUR OBTENIR DU SOUTIEN

POUR DÉNONCER



SOS VIOLENCE CONJUGALE
(24/7, partout au Québec)
1 800 363-9010



CAVAC
(heures de bureau)
1 866 532-2822



LE SERVICE DE POLICE
desservant votre municipalité



SÛRETÉ DU QUÉBEC
911 (310-4141 ou *4141 pour les municipalités non-desservies par le 911)